

**ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE
TRANSPORT À SOUMISSIONNER
AUPRÈS DE
TRANSCANADA PIPELINES ET UNION GAS
POUR L'ANNÉE 2018-2019**

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION.....	3
1. ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNÉE 2018-2019 – CAUSE TARIFAIRE 2016 RÉVISÉE	3
1.1. Prévion de la demande.....	4
1.2. Plan d'approvisionnement.....	5
2. CAPACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION GAS.....	7
CONCLUSION	7
ANNEXE 1	9

INTRODUCTION

1 La présente pièce vise à présenter à la Régie de l'énergie (« Régie ») les capacités de transport
2 que Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») désire soumissionner auprès de
3 TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») et Union Gas pour l'année 2018- 2019 dans le cadre
4 du New Capacity Open Season 2018 (« NCOS 2018 »).

5 Gaz Métro présentera à cet effet une évaluation des besoins d'approvisionnement en fonction de
6 la prévision de la demande 2018-2019 déposée dans le cadre du plan d'approvisionnement
7 2016-2019 déjà approuvé par la Régie¹ avec des ajustements pour refléter des événements
8 ayant un impact significatif sur cette prévision.

9 Il est à noter que les appels d'offres de TCPL et Union Gas lancés le 30 novembre 2015 se
10 terminent le 22 janvier 2016 à 13h (HE). Dans ce contexte, une décision de la Régie d'ici le 20
11 janvier 2016, à 16h, serait requise pour permettre à Gaz Métro de préparer ses soumissions. Si
12 des modifications majeures à la prévision de la demande utilisée comme base d'analyse par
13 Gaz Métro devaient être envisagées par la Régie, une décision plus rapide serait alors requise
14 pour permettre à Gaz Métro de refaire les évaluations des capacités manquantes. Par ailleurs,
15 en l'absence d'une telle décision de la Régie rendue avant les échéances ci-haut précisées,
16 Gaz Métro, qui doit veiller à l'approvisionnement suffisant de sa franchise, demande
17 respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu'elle n'aura d'autre alternative que de
18 participer aux appels d'offres mis en place par les transporteurs, selon les modalités décrites à
19 la présente pièce.

1. ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNÉE 2018-2019 – CAUSE TARIFAIRE 2016 RÉVISÉE

20 Cette section présente un plan d'approvisionnement découlant de la demande projetée pour
21 l'année 2018-2019 dans le cadre de la Cause tarifaire 2016 (plan d'approvisionnement
22 2016-2019) révisée pour refléter des événements ayant un impact significatif sur la prévision de
23 la demande.

¹ D-2015-181

1.1. Prévision de la demande

1 La prévision de la demande pour l'année 2018-2019 déposée dans le cadre du plan
2 d'approvisionnement 2016-2019 a été utilisée comme base d'évaluation et modifiée comme
3 suit :

- 4 • L'ajout du client majeur, un fabricant de produits fertilisants, qui devrait débiter ses
5 opérations en 2018. L'arrivée de ce client amène une augmentation de volume de
6 776,1 10⁶m³ au service continu.
- 7 • Le retrait d'un projet majeur œuvrant dans le domaine de la liquéfaction du gaz
8 naturel, réduisant la demande du service continu de 704 10⁶m³.
- 9 • La réouverture complète de la chaîne de production d'un client du secteur de la
10 métallurgie est anticipée et amène une hausse des volumes au service continu de
11 192,2 10⁶m³.
- 12 • La réévaluation du potentiel de réalisation de certains projets initialement inclus lors
13 de l'établissement de la Cause 2016 implique de retirer quatre clients potentiels. Le
14 retrait d'un client du secteur minier, de deux clients du secteur du gaz naturel
15 comprimé et d'un autre du secteur de la métallurgie cause une baisse des volumes
16 du service continu de 153,5 10⁶m³. La récente fermeture d'un client œuvrant dans le
17 secteur des pâtes et papiers a aussi été considérée, réduisant les volumes de
18 7,7 10⁶m³ au service continu.
- 19 • La croissance attendue des volumes livrés au client GM GNL a été revue à la baisse
20 de 44,9 10⁶m³ au service continu.
- 21 • L'ajout de migration de 18 clients du service interruptible vers le service continu, en
22 tout ou en partie, et le changement du volet A au volet B pour huit clients, survenu
23 postérieurement au dépôt en mai 2015 du plan d'approvisionnement 2016-2019, se
24 traduisent par un gain de 96,7 10⁶m³ au service continu et une réduction de
25 96,6 10⁶m³ au service interruptible.
- 26 • Le potentiel de substitution de charbon pour une cimenterie a été revu à la baisse
27 puisque celle-ci a déjà procédé à la substitution d'une partie de son procédé par une

1 autre énergie alternative. Cette révision explique une baisse de 15,210⁶ m³ au service
2 continu.

3 Le tableau suivant présente une comparaison des demandes. L'écart représente la variation
4 de la demande découlant des éléments mentionnés ci-dessus.

LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2018-2019 * (10⁶m³)			
PETIT ET MOYEN DÉBITS ET VENTES GRANDES ENTREPRISES			
	Cause tarifaire 2016	Cause tarifaire 2016 révisée	Écarts
Service continu	6 347,5	6 487,2	139,7
Grandes entreprises	3 540,7	3 664,1	123,4
Petit et moyen débits	2 806,8	2 823,1	16,3
Service interruptible	388,3	294,7	(93,6)
Contrat régulier	374,4	280,8	(93,6)
Contrat gaz d'appoint	13,9	13,9	-
Total	6 735,8	6 782,0	46,1
*Volumes avant interruptions			

5

1.2. Plan d'approvisionnement

6 L'annexe 1 présente le plan d'approvisionnement de l'année 2018-2019, établi en fonction
7 des éléments suivants :

- 8 1. Évaluation de la demande continue en journée de pointe et des besoins de l'hiver
9 extrême conformément aux décisions de la Régie (lignes 30 et 31 de l'annexe) ;
- 10 2. Le client majeur, un fabricant de produits fertilisants, fournit son propre service de
11 transport (intégré à la ligne 36 de l'annexe) ;
- 12 3. Considération des capacités de transport contractées à ce jour sur le marché
13 primaire et sur le marché secondaire. Les capacités prévues dans les « Precedent
14 Agreements » conclus avec TCPL seront intégrées comme capacités disponibles
15 (ligne 39 de l'annexe) ;

1 4. Augmentation de la capacité maximale de retrait au site d'entreposage de
2 Pointe-du-Lac (PDL) à 1 300 10³m³/jour. Intragaz a présenté à Gaz Métro une
3 proposition de modification à l'offre de service au site de PDL qui serait effective le
4 1^{er} novembre 2018 au plus tard. Intragaz a informé Gaz Métro de son intention de
5 déposer à la Régie une demande à cet effet, potentiellement au cours des prochains
6 mois, expliquant en détail la modification de l'offre, les investissements requis et
7 l'impact sur les coûts additionnels pour Gaz Métro. En fonction des informations
8 préliminaires disponibles, l'augmentation de 100 10³m³/jour (3 799 GJ/jour) de
9 capacité de retrait serait à l'avantage de la clientèle. Ainsi, Gaz Métro a pris en
10 compte cet accroissement d'outils dans l'évaluation des besoins pour l'année 2018-
11 2019 (ligne 41 de l'annexe), réduisant ainsi les capacités de transport à
12 soumissionner. Par ailleurs, si la Régie devait rejeter cette prochaine demande
13 d'Intragaz, Gaz Métro verra à ajuster ses outils d'approvisionnement en fonction de
14 cette décision et ce, d'ici l'automne 2018.

15 5. Majoration du débit quotidien relié à la refonte du service interruptible à
16 528 10³m³/jour (20 000 GJ/jour). Dans le cadre de l'appel d'offres du 1^{er} novembre
17 2017 (NCOS 2017)², Gaz Métro avait utilisé un débit de 264 10³m³/jour
18 (10 000 GJ/jour) qui, combiné au débit quotidien de la clientèle au tarif D₅ amenait
19 un volume total interruptible de près de 1 583 10³m³/jour (60 000 GJ/jour). En
20 fonction de la demande interruptible projetée pour l'année 2018-2019, le volume
21 quotidien au service D₅ (volets A et B) s'élève à près de 1 056 10³m³/jour
22 (40 000 GJ/jour). À ce jour, l'évaluation d'un potentiel de 1 583 10³m³/jour pour le
23 nouveau service interruptible demeure adéquate. Ainsi, le débit quotidien relié à la
24 refonte est fixé à 528 10³m³/jour (20 000 JG/jour) (ligne 46 de l'annexe).

25 Les besoins additionnels d'approvisionnement s'élèvent à 435 10³m³/jour (16 500 GJ/jour)
26 (réf : ligne 50 de l'annexe).

² R-3879-2014, B-0341, Gaz Métro-7, Document 8

2. CAPACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION GAS

Soumissions auprès de TCPL

Les capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL correspondent aux besoins additionnels identifiés à la section 1.2, soit une capacité de 16 500 GJ/jour (435 10³m³/jour) de transport FTSH entre Parkway et GMIT EDA lors de l'appel d'offres de TCPL.

Soumission auprès d'Union Gas

Parallèlement à l'appel d'offres de TCPL, Union Gas effectue également un appel d'offres pour le tronçon Dawn-Parkway avec une date de clôture coïncidant avec celle de l'appel d'offres de TCPL, soit le 22 janvier 2016.

Un ajout de capacité entre Dawn et Parkway est requis pour compléter le tronçon entre Dawn et le territoire de Gaz Métro. La capacité requise auprès d'Union Gas est évaluée à 101,3 % de la capacité contractée auprès de TCPL afin d'acheminer le gaz de compression à fournir à TCPL au point de livraison Parkway.

Ainsi, des capacités de 16 715 GJ/jour (441 10³m³/jour) de transport M12 sont à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres d'Union Gas pour compléter la soumission auprès de TCPL.

Autres options

Gaz Métro approchera le marché secondaire pour évaluer si d'autres options pourraient être envisagées qui seraient financièrement avantageuses comparativement à celle de contracter des capacités de transport sur le marché primaire. Ainsi, il se pourrait que Gaz Métro ne participe pas aux appels d'offres de TCPL et Union Gas mais contracte les capacités requises sur le marché secondaire.

CONCLUSION

Gaz Métro a évalué que des capacités additionnelles de 16 500 GJ/jour (435 10³m³/jour) entre Parkway et GMIT EDA étaient requises pour sécuriser les approvisionnements de la demande projetée de la clientèle pour l'année 2018-2019.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du plan d’approvisionnement 2018-2019 révisé.

Gaz Métro demande également à la Régie de prendre acte du niveau des capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL et Union Gas pour l’année 2018-2019, comme détaillé à la section 2. Gaz Métro demande conséquemment à la Régie d’approuver les caractéristiques des contrats qui découleraient de ces soumissions.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte qu’elle pourrait contracter les capacités requises sur le marché secondaire en lieu et place du marché primaire, si une telle option était financièrement avantageuse.

Gaz Métro demande respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu’en l’absence d’une décision de sa part à l’égard de ces capacités de transport à soumissionner auprès des transporteurs avant le 20 janvier 2016, à 16h, Gaz Métro n’aura d’autre alternative que de participer aux appels d’offres, selon les modalités décrites à la présente pièce, ou contracter un approvisionnement équivalent sur le marché secondaire.

ANNEXE 1

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019

		<i>Cause tarifaire 2016 révisée</i>		
		<i>Hiver</i>	<i>Été</i>	<i>Total</i>
		(1)	(2)	(3)
<u>DEMANDE (10⁶ m³)</u>				
1	Continue	3 539	2 842	6 381
2	Interruptible	157	124	281
3	Gaz d'appoint	6	8	14
4	Client biogaz en réseau dédié	12	15	27
5	<i>Sous-total</i>	3 714	2 989	6 702
6	Interruptions	-9	0	-9
7	Autres	108	68	176
8	Ventes GNL	31	48	80
9	TOTAL	3 844	3 105	6 949
<u>APPROVISIONNEMENT (10⁶ m³)</u>				
10	Transport			
11	FTLH (primaire & secondaire)	339	480	819
12	Transport par échange de Empress	0	0	0
13	Transport fourni par les clients	364	511	875
14	Transport gaz d'appoint	6	8	14
15	FTLH non utilisé	0	0	0
16	<i>Transport Emp-GMI</i>	708	999	1 707
17	Achats dans le territoire	0	0	0
18	Achat à Empress pour compression	16	11	28
19	Achats à Dawn (GR)	1 202	289	1 491
20	Achats à Dawn (AD)	1 510	2 187	3 697
21	Biogaz	12	15	27
22	Autres	0	0	0
23	Retraits - injections	396	-397	-1
24	TOTAL	3 844	3 105	6 949

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019

Cause tarifaire 2016 révisée

<u>ENTREPOSAGE (Capacité)</u>	(PJ)	(10 ⁶ m ³)
25 LSR (daQ)	1,9	50,4
26 Pointe-du-Lac	0,9	22,7
27 Saint-Flavien	4,6	120,0
28 Union Gas	13,2	349,0
	<hr/>	<hr/>
29 TOTAL	20,6	542,1
<u>DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT</u>	(TJ/j)	(10 ³ m ³ /j)
30 Journée de pointe - continue	1 473	38 867
31 Besoins hiver extrême	1 380	36 424
32 Maximum	1 473	38 867
Approvisionnement		
33 FTLH (primaire & secondaire)	85	2 243
34 Transport par échange (EMP - GMIT)	0	0
35 Achats dans le territoire	0	0
36 Transport clients & biogaz	99	2 613
37 FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903
38 Transport par échange (Dawn - EDA)	82	2 164
39 FTSH (Parkway - EDA)	499	13 174
40 STS	216	5 705
41 Pointe-du-Lac *	49	1 303
42 Saint-Flavien *	58	1 524
43 LSR (vaporisation) *	218	5 764
44 Outil de pointe GM GNL	19	510
	<hr/>	<hr/>
45 Sous-total approvisionnements	1 436	37 904
46 Impact de la refonte du service interruptible	20	528
47 TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	1 456	38 432
48 Provision additionnelle avant achat / (vente)	-16,5	-435
49 % du total approvisionnements avant achat / (vente) (I.48/ I.45)	-1,1%	-1,1%
50 Achat / (vente) de transport a priori	16,5	435
51 TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 473	38 868
52 Provision additionnelle après achat / (vente)	0	0
53 % du total approvisionnements après achat / (vente) (I.52/ I.51)	0,0%	0,0%

* Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire Cause tarifaire 2016 révisée est 37,99